

ACTION URGENTE

DEUX HOMMES DÉTENUS ONT PEUT-ÊTRE ÉTÉ TORTURÉS EN PAPOUASIE

Deux Indonésiens qui sont actuellement détenus arbitrairement à Jayapura (province de Papouasie) ont, semble-t-il, été soumis à des actes de torture ou d'autres mauvais traitements par la police.

Daniel Gobay et Matan Klembiap sont actuellement détenus au poste de police du district de Jayapura, dans la province de Papouasie. Des policiers leur auraient fait subir des actes de torture ou d'autres mauvais traitements, ainsi qu'à cinq autres hommes, alors qu'ils les interrogeaient afin de localiser deux militants indépendantistes. Ces personnes n'ont pas reçu de soins médicaux et n'ont pas pu consulter d'avocat depuis leur arrestation.

Selon des sources crédibles, des policiers en civil ont arrêté arbitrairement Daniel Gobay et deux autres hommes le 15 février 2013 au matin à Depapre (province de Papouasie). Ces trois hommes ont d'abord été contraints à parcourir en rampant la trentaine de mètres qui les séparait du poste de police du sous-district de Depapre, avant d'être emmenés une heure plus tard au poste de police du district de Jayapura. On les a alors forcés à se déshabiller, on leur a donné des coups de pied au visage, à la tête et dans le dos et on les a frappés au moyen de tiges de rotin. Des policiers auraient braqué le canon de leur revolver contre leur tête, leur bouche et leurs oreilles. Les trois hommes ont été interrogés jusque tard dans la nuit et le lendemain matin.

Matan Klembiap et trois autres hommes ont été arrêtés arbitrairement, de leur côté, par des policiers en civil le 15 février au matin à Depapre et emmenés au poste de police du district de Jayapura. Ils ont également été obligés de se déshabiller, avant d'être battus par des policiers à coups de pied, de tiges de rotin et de morceaux de bois. L'un d'eux a déclaré dans un témoignage filmé que la police lui avait administré des décharges électriques.

Le 16 février, cinq hommes ont été libérés sans inculpation mais Daniel Gobay et Matan Klembiap ont été maintenus en garde à vue. Selon les informations dont dispose Amnesty International, ils devraient être inculpés prochainement de « possession d'une arme tranchante » en vertu de la Loi d'exception n° 12/1951.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en bahasa indonesia ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités indonésiennes de veiller à ce que Daniel Gobay et Matan Klembiap ne soient pas torturés ni victimes d'autres formes de mauvais traitements ;
- priez-les instamment de leur permettre de bénéficier de soins médicaux et de consulter les avocats de leur choix ;
- exhortez-les à diligenter immédiatement une enquête indépendante et efficace sur les actes de torture et les autres mauvais traitements que des policiers auraient fait subir aux sept hommes concernés ; les infractions pénales présumées qui englobent des violations des droits humains doivent être traitées par le système judiciaire, et pas uniquement en interne comme s'il s'agissait de manquements disciplinaires, afin que les responsables présumés d'actes de torture et d'autres mauvais traitements, y compris les personnes occupant des postes à responsabilités dans la chaîne de commandement, soient jugés dans le cadre de procès équitables et que les victimes obtiennent réparation ; engagez-les à prêter une attention particulière à la protection des victimes, des témoins et de leurs familles.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 5 AVRIL 2013 À :

Chef de la police indonésienne

General Timur Pradopo

Jl. Trunojoyo No. 3

Jakarta Selatan

Indonésie

Fax : +62 21 722 0669

Formule d'appel : *Dear General, /*

Monsieur,

Chef du service Professionnalisme et

Sécurité (Propam)

Brigjen Syafruddin

Jl. H.R. Rasuna Said Kav No. 4-5

Kuningan, Jakarta Selatan 12950,

Indonésie

Fax : +62 21 7280 0947

Courriel : info@propam.polri.go.id

Formule d'appel : *Dear General, /*

Monsieur,

Copies à :

Directrice générale chargée des droits humains

Harkristuti Harkrisnowo

Ministry of Law and Human Rights

Jl. H.R. Rasuna Said Kav No. 4-5

Kuningan, Jakarta Selatan 12950,

Indonésie

Fax : +62 21 525 3095

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Indonésie dans votre pays (adresse(s) à compléter) :

Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

DEUX HOMMES DÉTENUS ONT PEUT-ÊTRE ÉTÉ TORTURÉS EN PAPOUASIE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Amnesty International continue de recevoir des informations crédibles faisant état de violations des droits humains commises par les forces de sécurité dans les provinces de Papouasie et de Papouasie occidentale, notamment des actes de torture et autres mauvais traitements, le recours à la force et l'usage d'armes à feu de façon injustifiée et excessive, et d'éventuels homicides illégaux. Ces allégations donnent rarement lieu à des enquêtes et peu d'auteurs présumés ont été traduits en justice. Dans les quelques cas où des victimes ont signalé des violences de ce type, la police a souvent réagi en continuant le harcèlement et les manœuvres d'intimidation à l'encontre de ces personnes.

Les mécanismes disciplinaires actuellement en place au sein de la police ne permettent pas de lutter contre les infractions pénales équivalant à des atteintes aux droits humains, et la population en ignore le fonctionnement. En outre, les organismes externes de contrôle de la police n'ont pas le pouvoir de traduire en justice les responsables présumés de ces agissements.

En janvier 2011, trois militaires qui avaient été filmés en train de rouer de coups de pied et d'injurier des Papous ont été condamnés par un tribunal militaire à des peines allant de huit à 10 mois d'emprisonnement pour désobéissance. Cette vidéo a été largement diffusée sur Youtube. Les victimes avaient trop peur de témoigner en personne faute de mesures adaptées permettant de garantir leur sécurité. En novembre 2011, huit policiers ayant participé à la répression violente d'un rassemblement pacifique en Papouasie, qui avait fait trois morts, n'ont reçu que des avertissements écrits.

L'accès des observateurs internationaux des droits humains, des organisations non gouvernementales et des journalistes à la Papouasie est fortement restreint, ce qui renforce le climat d'impunité dans la région.

Si l'Indonésie parvenait à réviser son Code pénal afin que les actes de torture et autres mauvais traitements soient érigés en infractions, cela mettrait un frein aux affaires de ce type. En 2008, le Comité des Nations unies contre la torture a appelé le gouvernement indonésien à modifier le Code pénal afin d'y intégrer le crime de torture, conformément à la définition qui figure à l'article 1.1 de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et à veiller à ce que tout acte de torture soit passible de sanctions adaptées qui tiennent compte de la gravité des faits. Le Code pénal indonésien est en cours de révision depuis une trentaine d'années.

En tant que partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, l'Indonésie est légalement tenue de prohiber la torture et les autres formes de mauvais traitements en toutes circonstances. La Constitution indonésienne et la Loi n° 39/1999 relative aux droits humains garantissent le droit de toutes les personnes se trouvant dans ce pays à ne pas subir de tels sévices.

De plus, le Règlement du chef de la police nationale concernant la mise en œuvre des principes et normes relatifs aux droits humains dans le cadre des fonctions de la police nationale indonésienne (n° 8/2009) dispose que la police doit « s'abstenir d'être l'instigatrice d'actes de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et de tolérer de telles pratiques ».

Nom : Daniel Gobay et Matan Klembiap

Genre : homme